

Répertoire 05 :

Constitution / Missions de l'Etat

***Exercices d'examen de fin d'apprentissage***

**Pour les apprenti-e-s des administrations communales**

## Question 1

Points

<b>Objectifs évaluateurs</b>	<b>1.1.2.1.2-1</b> <b>1.1.2.2.1-1</b>	<b>Missions de l'Etat</b> <b>Missions principales</b>	<b>5 points</b>
------------------------------	--	--	-----------------

### Situation de départ

Votre entreprise formatrice organise une séance d'information pour les écoliers/écolières intéressé-e-s par une formation au sein de l'administration communale. Vous préparez cette séance d'information avec votre formateur. Pour présenter la multiplicité des missions/prestations de l'administration communale et les interfaces/liens entre les différents services, vous devez élaborer des exemples.

### Tâche

Pour cinq services différents de l'administration communale, citez chaque fois une mission/prestation importante. Pour chaque mission/prestation, citez une interface vers/un lien avec d'autres services (niveau commune, canton ou Confédération) et décrivez-la. Vous obtiendrez ½ point par mission/prestation citée avec le service compétent et ½ point par connexion correcte avec explication. Total : 5 points.

Information : à la question 2, vous continuerez de traiter l'une des missions que vous citez ici.

Mission/prestation	Service compétent	Interface vers/liens avec un autre service	Explication interface/liens	
Exemple : administration des finances communales	Administration des finances	Administration fiscale	Envoi des factures fiscales et encaissement	
<i>Traite les annonces d'arrivée et les annonces de départ des habitant-e-s</i>	<i>Contrôle des habitant-e-s</i>	<i>Office cantonal des migrations</i>	<i>Délivre les autorisations d'entrée et les autorisations de séjour</i>	1
<i>Tenue du registre fiscal</i>	<i>Administration fiscale</i>	<i>Contrôle des habitant-e-s</i>	<i>Le registre des habitant-e-s constitue la base du registre fiscal</i>	1
<i>Aide sociale</i>	<i>Service d'aide sociale</i>	<i>Finances</i>	<i>Effectue les virements et les paiements</i>	1
<i>Naturalisations</i>	<i>Greffe</i>	<i>Service des communes du canton de Zurich, Service des naturalisations</i>	<i>Statue sur l'octroi du droit supracantonal</i>	1
<i>Procédure de permis de construire</i>	<i>Office de construction</i>	<i>Direction cantonale des constructions</i>	<i>Constructions dans la zone agricole</i>	1
				<b>T 5</b>
				<b>Points obtenus</b>

#### Indication de correction :

D'autres solutions pertinentes sont possibles. Tenir compte des particularités cantonales/régionales

## Question 2

Points

Objectifs évaluateurs	1.1.2.2.1	Missions principales de l'Etat Responsabilités	4 points
	1.1.2.2.2		

### Situation de départ

Lors du salon des métiers, votre entreprise formatrice tient un stand pour mieux faire comprendre aux écoliers intéressés en quoi consiste l'apprentissage au sein de l'administration publique. On vous a chargé de présenter la diversité des tâches à accomplir dans les administrations publiques. Vous êtes en train de vous préparer à ce salon.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 4 points au maximum.

### Tâche

- a. Pour chaque niveau (Confédération, canton, commune), citez deux missions et le service compétent. Vous obtiendrez  $\frac{1}{2}$  point pour chaque ligne correcte, total 3 points.

Niveau	Mission	Service compétent	
Exemple : Commune	Exemple : Traite les annonces d'arrivée et les annonces de départ des habitants	Exemple : Contrôle des habitants	
Commune	Organisation de l'assemblée communale	Greffe municipale	$\frac{1}{2}$
Commune	Comptabilité des créditeurs et débiteurs	Département des finances	$\frac{1}{2}$
Canton	Assurer la gestion des finances	Direction des finances	$\frac{1}{2}$
Canton	Enseignement	Direction de l'instruction publique	$\frac{1}{2}$
Confédération	Politique extérieure	Département fédéral des affaires étrangères	$\frac{1}{2}$
Confédération	Armée	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	$\frac{1}{2}$

 $\frac{1}{2}$ **T 3**Points  
obtenus

### Indication de correction

D'autres solutions sont possibles. Tenir compte des particularités et des terminologies cantonales/régionales.

Points

- b. En Suisse, la Confédération, les cantons et les communes bénéficient de la souveraineté fiscale. Expliquez alors le système de la péréquation financière. Vous obtiendrez 1 point pour la réponse correcte.

— *La péréquation financière vise à juguler les différences observables en matière de charges fiscales. Les cantons et les communes financièrement faibles bénéficient de versements compensatoires qui leur permettent de maintenir leur charge fiscale à un niveau aussi bas que possible.*

1

T 1

Points  
obtenus

## Question 4

Points

Objectif évaluateur	1.1.2.1.1-1	Statuts communaux	6 points
---------------------	-------------	-------------------	----------

### Situation de départ

Vous avez postulé à un poste au sein du greffe municipal de l'administration communale de X et êtes invité-e à l'entretien d'embauche. Pour vous préparer à l'entretien, vous vous familiarisez avec les statuts communaux.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

### Tâche

- a. Lisez l'article 2 des statuts communaux de X. Isolez quatre exemples de missions transférées par la Confédération ou par le canton et deux exemples de missions au sens de l'alinéa 2. Vous obtiendrez ½ point par exemple pertinent. Total : 3 points.

Missions	<p><b>Art. 2</b></p> <p><sup>1</sup> La commune remplit les missions que lui confient la Confédération et le canton.</p> <p><sup>2</sup> Elle peut en outre assumer toutes les missions dont la compétence n'incombe pas exclusivement à la Confédération, au canton ou à une autre organisation.</p>
----------	---

Missions transférées par la Confédération ou par le canton	<i>Aménagement du territoire et planification des zones</i>	½
	<i>Octroi du droit de cité</i>	½
	<i>Elimination des déchets</i>	½
	<i>Perception des impôts</i>	½
Missions pour lesquelles ce ne sont pas exclusivement la Confédération, le canton ou une autre organisation qui sont compétent-e-s	<i>Marketing pour le site</i>	½
	<i>Mise à disposition d'espaces réservés aux manifestations</i>	½

#### Indication de correction

Missions transférées par la Confédération ou le canton :

toutes les missions définies par la législation de la Confédération et la législation cantonale auxquelles les communes participent

Missions pour lesquelles ce ne sont pas exclusivement la Confédération, le canton ou une autre organisation qui sont compétent-e-s :

toutes les missions sans base dans la législation de la Confédération ni dans la législation cantonale → autonomie communale, autres solutions possibles (p. ex. location de locaux et de biens immobiliers, exploitation d'installations de loisirs et de sport, promotion de la culture/des clubs, vente de cartes journalières CFF ou de souvenirs)

T 3

Points  
obtenus

b. Lisez les articles 6 et 7 des statuts communaux de X :

Points

Utilisation des moyens	<p><b>Art. 6</b></p> <p><sup>1</sup> La commune utilise les moyens qui sont à sa disposition avec efficacité, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a en définissant ses prestations ;</li> <li>b en présentant le mode de financement, les coûts subséquents et la supportabilité de la fourniture de prestations et</li> <li>c en garantissant l'utilisation adéquate des moyens.</li> </ul> <p><sup>2</sup> Elle peut recourir à des instruments de gestion adaptés au contrôle d'efficacité.</p>
Gestion administrative axée sur l'efficacité	<p><b>Art. 7</b></p> <p><sup>1</sup> La commune se réserve le droit d'aménager des zones propices à l'accomplissement des missions et à l'activité administrative selon les principes de la gestion administrative axée sur l'efficacité (p. ex. selon le modèle de la Nouvelle gestion publique).</p> <p><sup>2</sup> L'assemblée communale décide de passer à la gestion administrative axée sur l'efficacité, fixe les conditions-cadres nécessaires, notamment la prestation à fournir et le degré d'efficacité à atteindre, et elle fait appel aux organes de contrôle prescrits.</p>

Citez et expliquez un instrument de gestion et de pilotage de la Nouvelle gestion publique ou de la gestion administrative axée sur l'efficacité favorisant la mise en application des articles 6 et 7. Vous obtiendrez 1 point pour un instrument pertinent et 2 points pour une explication correcte. Total : 3 points.

Instrument	<i>Budget global</i>	1
Explication	<i>Dans le budget global, on ramène les objectifs faisant partie du mandat de prestation à des objectifs annuels concrets et quantifiables et on met à disposition les moyens nécessaires à leur réalisation.</i>	2

**Indication de correction**

*Instrument*

*Budget global, mandat de prestation, compte des coûts  
Un seul terme nécessaire, d'autres solutions pertinentes sont possibles.*

*Explication*

*Mandat de prestation  
Décrit les objectifs et les répercussions souhaitées d'une unité administrative.*

*Budget global*

*Dans le budget global, on ramène les objectifs faisant partie du mandat de prestation à des objectifs annuels concrets et quantifiables et on met à disposition les moyens nécessaires à leur réalisation.*

*Compte des coûts*

*Instrument destiné au contrôle de la rentabilité (comparaison des coûts et de la prestation)*

*D'autres explications conformes au sens sont possibles.*

**T 3**

Points  
obtenus

### Question 6

Points

Objectifs évaluateurs	1.1.2.1.1	Constitution	8 points
	1.1.2.1.2	Missions de l'Etat	

#### Situation de départ

L'une de vos proches connaissances souhaiterait se faire naturaliser en Suisse. Pour ce faire, cette personne doit acquérir un certain nombre de connaissances sur notre Etat. Vous l'avez assurée de votre soutien pour l'assimilation de ces connaissances.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

#### Tâches

- a. Vous exposez à votre connaissance les éléments dont il faut impérativement disposer pour fonder un Etat. Vous obtiendrez 3 points pour une réponse correcte.

*Peuple (peuple de la nation)*  
*Territoire (territoire national)*  
*Souveraineté*

3

- b. Vous expliquez à votre connaissance les termes figurant ci-dessous. Vous obtiendrez 1 point par réponse correcte, total 5 points.

Termes	Explication	
Constitution	<i>La constitution est la base légale, la loi fondamentale d'un Etat.</i>	1
Autonomie communale	<i>L'autonomie communale est garantie <b>dans les limites fixées par le droit cantonal</b>. Avec le <b>règlement communal</b>, la commune politique définit son <b>organisation</b>. Le règlement communal est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.</i>	1
Principe de subsidiarité	<i>Les <b>missions</b> et les <b>compétences</b> sont dans la mesure du possible assumées <b>sur place</b>, au niveau des communes. Le niveau supérieur – le canton ou la Confédération – n'intervient et n'<b>apporte son soutien</b> que lorsque le <b>niveau inférieur n'arrive pas à s'en sortir seul</b>.</i>	1
		<b>T 6</b>
		Points obtenus

Termes	Explication	Points
Fédéralisme	<p><i>Le fédéralisme est une <b>forme d'organisation de l'Etat</b> selon laquelle les <b>droits de souveraineté</b> et les <b>missions</b> sont <b>répartis</b> entre la Confédération et ses cantons.</i></p>	1
Démocratie	<p><i>Le <b>pouvoir</b> d'un pays s'exerce selon le <b>mandat du peuple</b> et sous sa <b>surveillance</b>. Le <b>pouvoir émane du peuple</b>. C'est pourquoi les autorités et les représentant-e-s du peuple sont élu-e-s par le peuple et leur responsabilité est engagée devant lui.</i></p>	1
<b>T 2</b>		
		Points obtenus